



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grèves

Question écrite n° 37754

Texte de la question

M. David Habib souhaite interroger M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'utilisation des 229,4 millions d'euros (enseignements scolaire et supérieur confondus) correspondant aux montants retenus sur les salaires des enseignants grévistes de janvier à décembre 2003. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la destination de ces retenues et notamment quelles vont être leurs différentes affectations.

Texte de la réponse

Les montants retenus sur les salaires de l'ensemble des personnels relevant du ministère de l'éducation nationale de janvier à décembre 2003 inclus s'élèvent à 229,4 millions d'euros (enseignement scolaire et enseignement supérieur confondus). Ces retenues concernent plus particulièrement le 1er degré pour 90,4 millions d'euros, le 2e degré pour 123,2 millions d'euros, l'enseignement privé pour 1,4 million d'euros et l'enseignement supérieur pour 1,1 million d'euros. Elles se sont traduites par une atténuation de la dépense de rémunération du ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37754

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3005

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6800